

MAIRIE
DE MOUZAY
37600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

L'an deux mille quinze
le quinze décembre à 20h00
le Conseil Municipal de la commune de MOUZAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mme Marie RONDWASSER, maire.

Présents : MMES ET MM. RONDWASSER Marie, LÈRE Francis, PINON Yannick, LANDREAU Michel, GOUGUÉ Nadine, EBRARD Françoise, GIRAUD Sylvie, FONTENAY Alain, HARS Bertrand, GAULUET Francis.

Absent : Mme Muriel TROCHET

Mr Francis LÈRE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2015-11-1

1/ DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) REALISE DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET ECHANGES SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET POLITIQUE :

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.123-1 et suivants et les articles R.123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2014-13-1 en date du 11 décembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Madame le maire présente les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD) au conseil municipal.

Un débat sur les orientations a lieu autour des points suivants. L'équipe municipale affirme son projet de la façon suivante :

→ **Orientation 1 : conserver l'unité du village**

objectif 1.1 : affirmer la centralité du village

objectif 1.2 : consolider seulement les hameaux de La Loitière et de Morand/Le Soufflet

objectif 1.3 : limiter la consommation de l'espace agricole en priorisant, notamment, une urbanisation en appui des zones d'habitat existantes

→ **Orientation 2 : répondre à la demande en matière d'habitat**

objectif 2.1 : maîtriser le nombre d'habitants en tenant compte néanmoins du desserrement des ménages

objectif 2.2 : offrir une typologie de logements variés correspondant aux possibilités et aux caractéristiques paysagères de la commune

objectif 2.3 : affirmer et promouvoir le locatif dans le parc de logements

→ **Orientation 3 : assurer la qualité du cadre de vie et du quotidien**

objectif 3.1 : consolider l'école en offrant une offre logement diversifiée

objectif 3.2 : repenser les équipements communaux pour une utilisation plus optimale

objectif 3.3 : considérer le paysage et les cônes de vue comme garants d'un cadre de vie de qualité

objectif 3.4 : améliorer la qualité des entrées du bourg

- objectif 3.5 : valoriser le petit patrimoine de la commune (calvaires, arbres remarquables, niche...)
- objectif 3.6 : permettre les changements de destination valorisant le patrimoine bâti identitaire
- objectif 3.7 : favoriser les cheminements piétonniers et les dessertes douces, en désaclarant les fonds de jardins isolés du centre-bourg
- objectif 3.8 : favoriser l'implantation bio-climatique des futures constructions
- objectif 3.9 : soutenir l'amélioration des communications numériques en partenariat avec les acteurs concernés

→ **Orientation 4 : améliorer la mobilité dans la commune**

- objectif 4.1 : préserver les chemins existants, développer et sécuriser les déplacements piétons dans le coeur et autour du bourg
- objectif 4.2 : soutenir de nouveaux itinéraires de randonnée pédestre et cyclable
- objectif 4.3 : faciliter et sécuriser le déplacement des engins agricoles

→ **Orientation 5 : maintenir et diversifier l'activité économique**

- objectif 5.1 : favoriser l'implantation d'entreprises artisanales, commerciales... dans le coeur du village
- objectif 5.2 : ouvrir des horizons nouveaux au développement des activités agricoles

→ **Orientation 6 : intégrer les enjeux environnementaux et hydrauliques du territoire**

- objectif 6.1 : protéger les Zones à Dominante Humide en mettant en place des actions ciblées
- objectif 6.2 : gérer les risques d'inondations en veillant à l'entretien du réseau hydraulique et des cours d'eau
- objectif 6.3 : préserver la végétation en limite de cours d'eau en partenariat avec le syndicat de l'Esves
- objectif 6.4 : conserver les espaces boisés remarquables
- objectif 6.5 : limiter l'érosion hydrique des sols dans le cadre d'un schéma des eaux pluviales
- objectif 6.6 : consolider les continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Madame le maire indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Marie RONDWASSER



(Handwritten signature of Marie Rondwasser)

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 2.FEV.2016.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 2.FEV.2016.....

Le Maire,



(Handwritten signature of Marie Rondwasser)

Sous-Préfecture de Loches
Reçu le

02.FEV.2016

Contrôle de légalité